

L'UTILISATION D'IDENTIFIANTS POUR LES DÉPOSANTS PAR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Country Code page

1. Veuillez entrer le code pays à deux lettres correspondant à votre office ou organisation.

Vous ne connaissez pas le code de votre pays? Cliquez ici s'il vous plaît. *

Question page

2. 1. Quels avantages l'utilisation d'identifiants pour le déposant présente-t-elle pour votre office? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes :
Aux fins du présent questionnaire, les identifiants pour le déposant désignent les noms normalisés ou les codes numériques qui relèvent de la même personne morale. Voir la question 6a pour consulter des exemples.

1a. Elle permet à l'office :

- de gérer efficacement les informations concernant le déposant;
- de modifier facilement et de manière simultanée les informations concernant le déposant dans tous les dossiers pertinents;
- de maîtriser la longueur des noms, notamment pour veiller à ce qu'ils entrent dans les champs de la base de données ou ceux des formulaires en ligne;
- de gérer efficacement les noms des déposants étrangers;
- d'éviter les signes diacritiques corrompus ou autres caractères spéciaux;
- d'éviter l'utilisation de caractères d'aspect similaire ou identique avec des codes différents (par exemple, dans le système de codage UTF-8, le code hexadécimal du caractère cyrillique "P" est 0420, alors que celui du caractère latin "P" est 0050);
- autre (veuillez préciser) :

3. 1b. Elle permet aux déposants et aux utilisateurs de l'information en matière de brevets :

- de ne pas avoir à saisir les mêmes informations plusieurs fois;
- d'établir des statistiques exactes sur les déposants et les titulaires de brevets;
- d'éviter toute confusion ou toute incohérence en uniformisant les variantes des noms des déposants par l'adoption d'une graphie unique normalisée;
- de disposer d'informations concernant la société mère de la filiale qui dépose la demande de brevet (indication de la structure d'entreprise);
- d'éviter toute erreur, y compris que le nom de l'inventeur apparaisse indûment comme celui du titulaire du brevet;
- d'améliorer la précision des cessions ultérieures;
- autre (veuillez préciser) :

4. 2a. Votre office publie-t-il (ou prévoit-il de publier) le(s) identifiant(s) qu'il utilise (ou prévoit d'utiliser) et qui sont attribués au déposant?

Aux fins du présent questionnaire, les identifiants pour le déposant désignent les noms normalisés ou les codes numériques qui relèvent de la même personne morale. Voir la question 6a pour consulter des exemples.

- Oui
- Non
- Pas certain

5. 2b. Si oui, comment?

6. 3. Votre office inclut-il (ou prévoit-il d'inclure) les identifiants dans l'ensemble de données destiné à l'échange d'informations en matière de brevets avec les autres offices de propriété intellectuelle?

Aux fins du présent questionnaire, les identifiants pour le déposant désignent les noms normalisés ou les codes numériques qui relèvent de la même personne morale. Voir la question 6a pour consulter des exemples.

- Oui
- Non
- Pas certain

7. 4. Quelle méthode votre office utilise-t-il (ou prévoit-il d'utiliser) pour attribuer les identifiants ?

Aux fins du présent questionnaire, les identifiants pour le déposant désignent les noms normalisés ou les codes numériques qui relèvent de la même personne morale. Voir la question 6a pour consulter des exemples.

- méthode normative (code attribué par une autorité nationale);
- méthode procédurale (code attribué par une autorité internationale – telle que l'OMPI – selon le portefeuille de propriété intellectuelle du déposant dans une base de données internationale agréée);
- autre (veuillez préciser) :

8. 5. Comment votre office vérifie-t-il qu'un déposant n'a qu'un seul identifiant ?

Aux fins du présent questionnaire, les identifiants pour le déposant désignent les noms normalisés ou les codes numériques qui relèvent de la même personne morale. Voir la question 6a pour consulter des exemples.

- Pour les déposants nationaux,

- Pour les déposants étrangers,

9. 6a. Quels sont les renseignements demandés par votre office pour déterminer les identifiants aux déposants étrangers?

Aux fins du présent questionnaire, les identifiants pour le déposant désignent les noms normalisés ou les codes numériques qui relèvent de la même personne morale. Voir la question 6a pour consulter des exemples.

- numéro d'identification fiscale; Numéro attribué à une entreprise ou à une personne à des fins fiscales.
- numéro de sécurité sociale;
- numéro de passeport;
- copie du registre des personnes morales;
- adresse électronique;
- autre (veuillez préciser) :

10. 6b. Quels sont les renseignements demandés par votre office pour déterminer les identifiants attribués aux déposants étrangers?

Aux fins du présent questionnaire, les identifiants pour le déposant désignent les noms normalisés ou les codes numériques qui relèvent de la même personne morale. Voir la question 6a pour consulter des exemples.

- numéro d'identification fiscale;
- numéro de sécurité sociale;
- numéro de passeport;
- copie du registre des personnes morales
- adresse électronique;
- autre (veuillez préciser) :

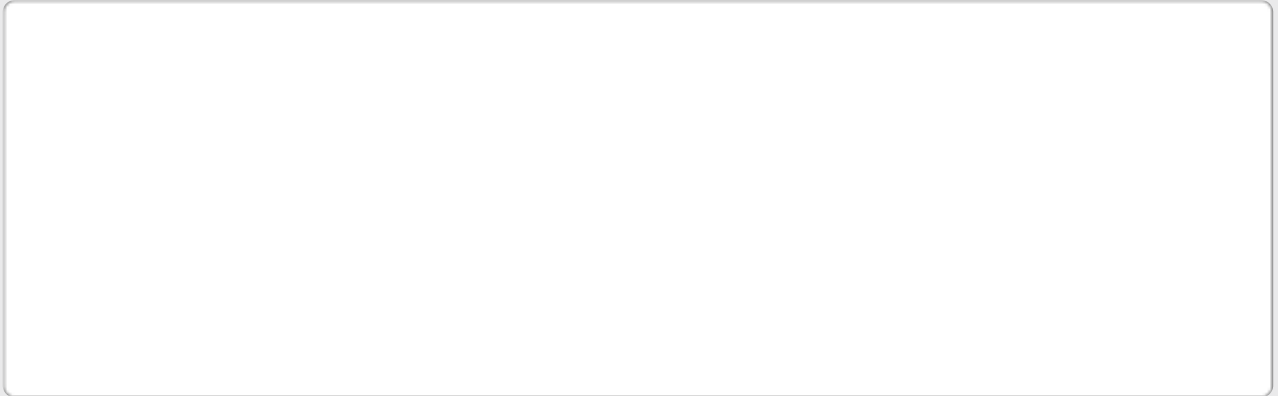
11. 7a. Selon vous, un identifiant mondial pourrait-il être une solution souhaitable pour la normalisation des noms des déposants?

- Oui
- Non
- Pas certain

12. 7b. Si oui, comment suggérez-vous de le créer et de le gérer?



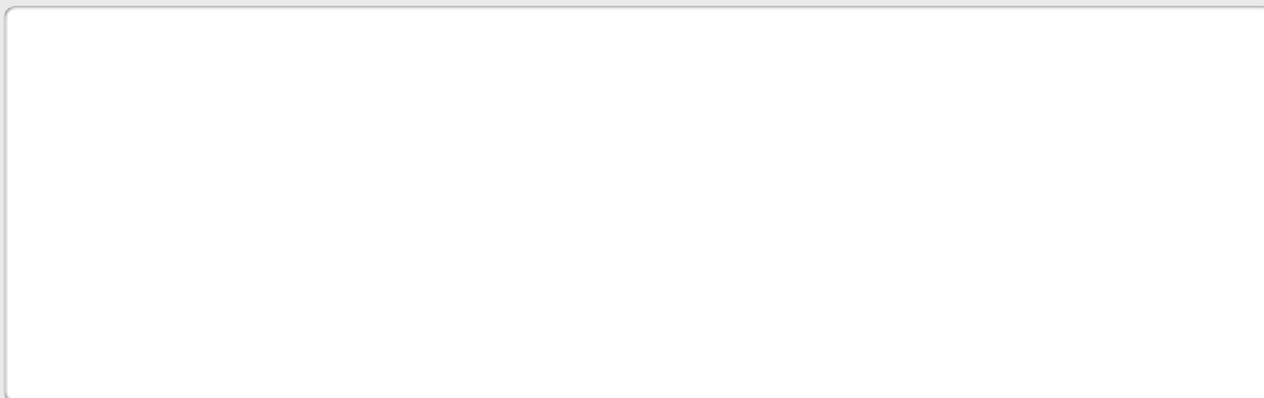
13. 7c. Si un identifiant mondial est créé, votre office l'utilisera-t-il en sus d'un identifiant national ou en lieu et place de celui-ci?



14. PARTIE B – ABSENCE D'IDENTIFIANTS

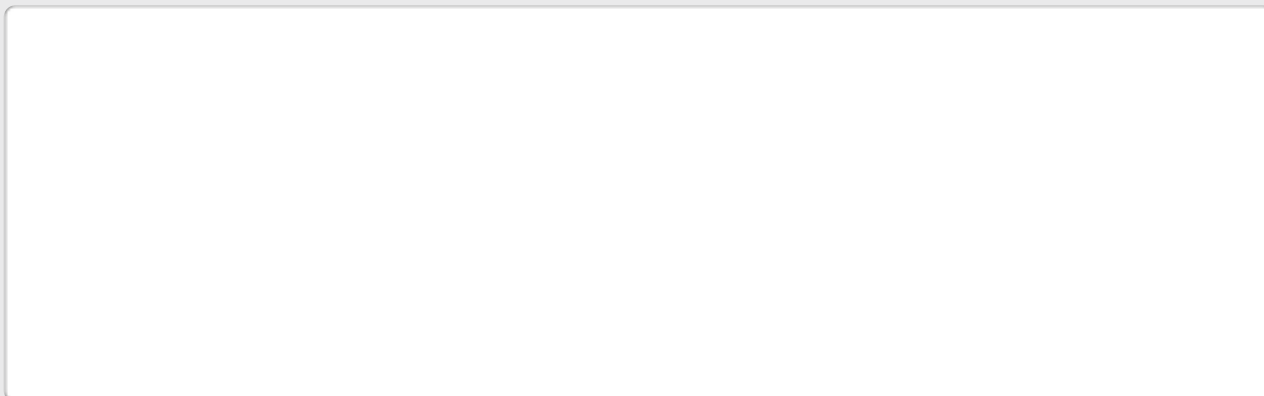
8a. Si votre office n'utilise pas d'identifiants pour les déposants ou ne prévoit pas d'en utiliser, veuillez expliquer pourquoi :

Aux fins du présent questionnaire, les identifiants pour le déposant désignent les noms normalisés ou les codes numériques qui relèvent de la même personne morale. Voir la question 6a pour consulter des exemples.



15. 8b. Veuillez décrire toute méthode alternative au recours à des identifiants que votre office utilise ou prévoit d'utiliser, y compris la manière dont elle résout les problèmes d'ambiguïté des noms (fautes d'orthographe, orthographes multiples, jeux de caractères différents, etc.) :

Aux fins du présent questionnaire, les identifiants pour le déposant désignent les noms normalisés ou les codes numériques qui relèvent de la même personne morale. Voir la question 6a pour consulter des exemples.



16. 9. Veuillez expliquer les inconvénients ou les complications juridiques liés à l'utilisation d'identifiants auxquels votre office peut faire face :

Aux fins du présent questionnaire, les identifiants pour le déposant désignent les noms normalisés ou les codes numériques qui relèvent de la même personne morale. Voir la question 6a pour consulter des exemples.



17. 10. Laquelle des options ci-après envisagez-vous de mettre en œuvre au sein de votre office?

*[Note *Uniformisation : correction des erreurs mineures (celles-ci pouvant conduire à la création de plusieurs variantes du nom d'un même déposant)*

***Normalisation : utilisation d'une forme donnée du nom du déposant (qui n'est pas toujours le nom du titulaire proprement dit, les droits de propriété intellectuelle pouvant, par exemple, être enregistrés au nom d'une filiale, alors que le bénéficiaire est la maison mère)]*

Veillez indiquer le degré de priorité accordé par votre office à chacune des options choisies (F : faible), (M : moyen) ou (É : élevé). Exemple : (E) utilisation d'identifiants

F : faible
M : moyen
É : élevé

Utilisation d'identifiants

F : faible
M : moyen
É : élevé

Noms uniformisés*

F : faible
M : moyen
É : élevé

Utilisation de "dictionnaires" de noms de titulaires de brevets par élément d'information en matière de brevets

F : faible
M : moyen
É : élevé

Utilisation de noms normalisés

Autre (veuillez préciser) :

18. 11. Quels résultats votre office attend-il du travail mené par l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms (ensemble de recommandations, base de données publique, etc.)? Veuillez préciser :

19. 12. Sur quels points convient-il de concentrer les travaux de normalisation? Par exemple, sur les systèmes internes des offices de propriété intellectuelle ou sur les bases de données de propriété intellectuelle externes?

20. 12a. Votre office utilise-t-il (ou prévoit-il d'utiliser) un algorithme informatique pour uniformiser ou normaliser les noms des déposants?

- Oui
- Non
- Pas certain

21. 12b. Si oui, veuillez le décrire brièvement :

Il n'est pas nécessaire de fournir une description détaillée. Si l'algorithme porte un nom communément reconnu, la seule mention de celui-ci suffit. Si tel n'est pas le cas, une description de quelques mots ou de quelques phrases de l'approche générale de l'algorithme suffit. Si plusieurs algorithmes sont utilisés en même temps, veuillez décrire brièvement chacun d'entre eux. Par exemple : « L'algorithme supprime les caractères non latins et les espaces répétés, puis remplace au moyen d'un dictionnaire les abréviations connues par un format standard, à titre d'exemple, « L.L.C » et « LLC. » sont remplacés par « LLC ».

22. 13. Si les offices utilisent différentes méthodes de gestion des noms des déposants, le travail de normalisation devrait-il les harmoniser aux fins de l'échange international d'informations en matière de brevets?

